



DECISION n°1075234
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement
associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur
cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation
2014-2020 dans le cadre du PDR Bourgogne

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région BOURGOGNE signée le 11 décembre 2015 ;

Vu l'avenant à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Bourgogne signé le 1^{er} septembre 2016.

Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le second appel à candidature « **Investissements productifs** » (sous-mesures 4.1.2 et 4.1.3) du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 de Bourgogne correspondant aux dossiers **ECOPHYTO 2 de l'année 2017** (hors Aires d'Alimentation de Captage et Zone hydraulique douce et structurante) :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER	Montant total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL AESN		
Investissements productifs : reconquête de la qualité de l'eau (4.1.2)	87 453 €	186 069 €	273 522 €	98 617 €	372 139 €
Investissements productifs : Aires de lavage individuelles (4.1.3)	11 280 €	-	11 280 €	12 720 €	24 000 €
TOTAL	98 733 €	186 069 €	284 802 €	111 337 €	396 139 €
<i>Imprévus (5 %)</i>			14 240 €		
TOTAL attribué par l'Agence			299 042 €		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

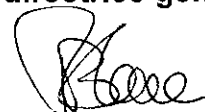
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et a une durée de validité de 5 ans.

Date : – 7 MAI 2018

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dpt	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Nom investissement (détail)	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
21	SINCEY LES ROUVRAY	4.1.2	21004514	GAEC CAP	Bio	Bineuse	Désherbage mécanique	22 870,00 €	22 870,00 €	6 723,78 €
21	FRESNES	4.1.2	21008602	CUMA DES DEUX COLLINES	Collectif	Faucheuse conditionneuse	Gestion de couverts	35 000,00 €	35 000,00 €	12 862,50 €
21	MONT SAINT JEAN	4.1.2	21010236	CUMA DE LA VALLEE DU SEREIN	Collectif	Herse étrille	Désherbage mécanique	20 700,00 €	20 700,00 €	7 607,25 €
21	COURCELLES FREMOY	4.1.2	21010605	CUMA EPOISSOTE ENSILAGE	Collectif	Andaineur	Gestion de couverts	81 750,00 €	81 750,00 €	30 043,13 €
89	ARCES DILO	4.1.2	089159578	CUMA DES SOURCES	Bio	Achat d'une faucheuse conditionneuse et une presse à balles rondes	Gestion de couverts	47 900,00 €	47 900,00 €	17 603,25 €
89	VILLEMER	4.1.2	089161365	EARL CONSEIL	JA / Bio	Achat d'un robot de désherbage et motoculteur pour désherbage de culture spécifique bio	Désherbage mécanique	35 469,83 €	26 459,00 €	10 696,05 €
89	CHARNY OREE DE PUISAYE	4.1.2	089155152	EARL LAURENT	Bio	Achat d'une écrimeuse pour cultures BIO	Désherbage mécanique	27 000,00 €	27 000,00 €	7 938,00 €
89	PARLY	4.1.2	089158450	EARL LES ECURIES DU THOLON	Bio	Achat d'une herse étrille	Désherbage mécanique	25 064,00 €	25 064,00 €	7 368,82 €
89	VALRAVILLON	4.1.2	089006159	EARL MADOIRE	Non	Achat d'une bineuse	Désherbage mécanique	51 000,00 €	30 000,00 €	6 615,00 €
89	IRANCY	4.1.2	089151017	EARL RICHOUX	JA / Bio	achat d'une tondeuse combinée à interceps pour désherbage des vignes	Désherbage mécanique	12 101,00 €	12 101,00 €	4 625,00 €
89	VENOY	4.1.2	089010540	EPLFPA LA BROUSSE	GIEE / Bio	Bineuse équipée d'une caméra pour agriculture biologique	Désherbage mécanique	21 500,00 €	21 500,00 €	9 481,50 €
89	MONTIGNY LA RESLE	4.1.2	089158666	GAEC COURTY	Non	Achat d'un broyeur à sarments	Désherbage mécanique	11 400,00 €	11 400,00 €	2 513,70 €
89	BAGNEAUX	4.1.2	089158813	PETIT Mélanie	GIEE / Bio	Achat d'une écrimeuse	Désherbage mécanique	22 410,00 €	22 410,00 €	9 882,81 €
89	TANLAY	4.1.2	089160218	SCEA DE SEBILLE	Bio	Achat d'une bineuse à caméra	Désherbage mécanique	54 088,00 €	50 000,00 €	14 700,00 €
58	NEUILLY	4.1.2		CUMA ASSAINISSEMENT BEAULIEU BRINON	Collectif / Bio / JA	Achat d'une presse à bottes carrées	Gestion de couverts	100 000,00 €	100 000,00 €	36 750,00 €
58	ARLEUF	4.1.2		CUMA ASSAINISSEMENT DE CORANCY	Collectif / JA	Achat d'une enrubanneuse	Gestion de couverts	17 000,00 €	17 000,00 €	6 247,50 €
58	SAIZY	4.1.2		CUMA DE FIN	Collectif / Bio	Achat d'une faucheuse et d'une presse	Gestion de couverts	92 800,00 €	92 800,00 €	34 104,00 €
58	OUROUX EN MORVAN	4.1.2		CUMA DU BONDY	Collectif	Achat d'une presse à bottes carrées	Gestion de couverts	101 000,00 €	100 000,00 €	36 750,00 €
58	CHAZEUIL	4.1.2	58020289	GAEC GARNIER	JA / Bio	Achat d'un andaineur	Gestion de couverts	32 670,00 €	32 670,00 €	11 009,71 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Sous-mesure 4.1.1	Sous-mesure 4.1.2	Sous-mesure 4.1.3	<i>Imprévus</i>	TOTAL
Décision n°1060117	56 980 €	- €	- €	570 €	57 550 €
Décision n°1060121	- €	29 036 €	- €	291 €	29 327 €
Décision n°1060327	- €	18 243 €	- €	182 €	18 425 €
Décision n°1061069	- €	- €	70 518 €	705 €	71 223 €
Décision n°1066154	12 282 €	- €	- €	123 €	12 405 €
Décision n°1066156	- €	19 841 €	16 784 €	366 €	36 991 €
Décision n°1066162	- €	111 007 €	22 430 €	1 336 €	134 773 €
Décision n°1066168	- €	- €	8 501 €	86 €	8 587 €
Décision n°1068823	28 953 €	- €	- €	290 €	29 243 €
Décision n°1068854	- €	162 852 €	- €	1 629 €	164 480 €
Décision n°1068880	- €	122 874 €	5 698 €	1 286 €	129 858 €
Décision n°1068913	- €	13 384 €	- €	134 €	13 518 €
Décision n°1073366	- €	343 396 €	19 919 €	18 165 €	381 480 €
Décision n°1075234	- €	273 522 €	11 280 €	14 240 €	299 042 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	98 215 €	1 094 155 €	155 130 €	39 403 €	1 386 902 €